

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016 PROCES VERBAL

L'an **deux mil seize, le trois février à dix-neuf heures quinze**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 28 janvier 2016, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Isabelle GUIMONT, David MARY, Anthony DA SILVA, Fanny VAAST, Pierre LE CLERC.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick CHASSARD donne pouvoir à Sylvain LAUNAY ; Lucie LARONCHE donne pouvoir à Fabrice RADIGUE.

Absent (s) : Natacha PERRIER, Stéphane GUILBERT, Christèle BESNIER.

M. Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

1 VENTE DE DEUX STUDIOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la délibération du 03 novembre 2015, la commune de Lonrai a décidé de procéder à une vente groupée de deux appartements sis à Lonrai, 20 rue des carrières et cadastrés section AK n° 51, d'une superficie totale de 83 m².

M. et Mme LANDEMAINE Bruno et Nadine se sont portés acquéreurs des deux lots au prix de 62 000 € selon promesse d'achat annexée à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ De vendre à M. et Mme LANDEMAINE Bruno et Nadine ou toute personne morale qui pourrait se substituer, les deux studios cadastrés section AK n° 51, d'une superficie totale de 83 m².
- ◆ De fixer le prix de vente à 62 000€, net vendeur.
- ◆ Que tous les frais liés à la vente des studios seront supportés intégralement par les acquéreurs.
- ◆ De charger M. le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire.
- ◆ D'autoriser M. le Maire à représenter la commune lors de la vente qui sera reçue par acte notarié.

2 RENOUVELLEMENT DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que conformément à la délibération du 24 février 2015, la commune de Lonrai a décidé de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pouvait être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Considérant que Pôle Emploi a validé le renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur, le Maire propose de renouveler le poste d'agent d'entretien polyvalent dans les conditions fixées ci-après, à compter du 16 mars 2016.

Le Maire informe que seul le taux de prise en charge fixé par arrêté du Préfet de Région est modifié à la baisse. Il passe de 85% à 80%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Agenda** : le prochain conseil municipal est fixé le mardi 1^{er} mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016 –DELIBERATIONS

- 1 - Vente de deux studios
- 2 - Renouvellement du poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif CUI-CAE

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Anne GUIHAIRE

Vincent DOUVENOULT

Isabelle GUIMONT

Fanny VAAST

Pierre LE CLERC

David MARY

Anthony DA SILVA